



Charte de l'Eco-Trail

Article 1 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.

Article 2 : Environnement et biodiversité

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel.

Article 3: Gestion des déchets

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en un autre lieu. (ou dans un autre lieu)

Article 4: Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires. (voir covoiturage sur le site du trail)

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable :

J'apporte assistance dans le cas où un autre coureur se blesse et prévient les organisateurs et/ou secours. (n° d'urgence sur le dossard)

